

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET D'ETAT 2016

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1. Environnement Economique International

L'environnement économique international est marqué par une légère accélération de la croissance mondiale qui devrait passer de 3,4% en 2014 à 3,5% en 2015 et devrait s'améliorer en 2016 pour atteindre 3,8%.

De manière générale, l'inflation mondiale devrait rester modérée entre 2015 et 2016 en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure dans plusieurs pays émergents et de la baisse généralisée des cours des produits de base. Aussi, l'offre de produits alimentaires et de carburants contribuerait à contenir la hausse des prix des principaux produits de base.

Pour soutenir cette reprise économique, les politiques budgétaires et monétaires, de façon générale, continueront à jouer un rôle essentiel pour asseoir la confiance et, le cas échéant, accompagner la demande globale.

Dans les économies avancées, une reprise économique modérée est à l'œuvre dans les pays avancés accompagnée par le repli des cours du pétrole, le maintien d'une politique monétaire accommodante et le ralentissement des ajustements budgétaires. Ainsi, la croissance devrait passer de 1,8% en 2014 pour se maintenir à 2,4% en 2015 et 2016. Quant à l'inflation, elle serait de 1,4% en 2016, soit une augmentation d'un point de pourcentage par rapport à 2015 (0,4%). Elle reste cependant maîtrisée du fait de la baisse des prix du pétrole, du recul des prix d'autres produits de base et d'un affaiblissement de la demande.

La zone euro donne des signes de reprise et d'évolution positive suite à la baisse des prix du pétrole et des conditions financières favorables, mais elle continue d'être confrontée au risque d'une période prolongée de croissance modérée et de faible inflation. Le taux de croissance devrait passer de 0,9% en 2014 à 1,5% en 2015 et 1,6% en 2016. L'inflation ressortirait à 1,0% en 2016 contre 0,1% en 2015.

Aux Etats-Unis, la croissance devrait rester solide et se situerait à 3,1% en 2015 et 2016 après seulement 2,4% en 2014. Cette performance de l'économie américaine est due aux facteurs tels que la baisse marquée des prix de l'énergie, la maîtrise de l'inflation, une politique monétaire accommodante, des conditions financières favorables, le raffermissement des bilans des ménages, des entreprises et des banques et l'amélioration du marché immobilier.

Le taux d'inflation se situerait à 1,5% en 2016 contre 0,1% en 2015.

Dans les pays émergents (Chine et Inde), la croissance dans les pays émergents se modère et la volatilité des conditions financières et des taux de change alourdit, dans certains d'entre eux, les coûts de financement public. Alors, la croissance économique se ralentirait progressivement pour s'établir à 6,4% en 2016 après 6,8% en 2014 et 6,6% en 2015. Cette baisse est liée à la décélération de la croissance chinoise qui passerait de 6,8% en 2015 à 6,3% en 2016 après avoir atteint 7,4% en 2014. En Inde, grâce aux récentes réformes et la reprise des investissements qui en a découlé et la baisse des prix du pétrole, la croissance devrait rester vigoureuse en 2015 et 2016 en se maintenant à 7,5% contre 7,2% en 2014.

Par rapport à l'évolution des prix, des tensions inflationnistes devraient rester limitées ; ainsi, le taux d'inflation s'établirait à environ 3,0% en 2015 et 3,1% en 2016.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait se situer à 5,1% en 2016 contre 4,5% en 2015 et 5,0% en 2014. Toutefois, les perspectives de la région pourraient fortement se dégrader. En effet, la poursuite du tassement de la croissance dans les pays avancés ou dans les pays émergents, en particulier en Chine, pourrait réduire la demande d'exportations, continuer de faire baisser les prix des produits de base et limiter les investissements directs étrangers dans les industries extractives et dans les infrastructures.

L'inflation serait la plus élevée comparativement aux autres zones économiques. Elle devrait se situer autour de 7,0% en 2016 contre 6,6% en 2015.

Au niveau de l'UEMOA, les perspectives économiques sont bien orientées. L'activité économique enregistrera une croissance de 6,0% en 2015 et 6,2% en 2016 sous l'effet de l'accroissement des investissements publics et privés, l'affaiblissement de l'euro, auquel le FCFA est arrimé et les bonnes perspectives dans les pays partenaires de la zone.

L'inflation sera en dessous de la norme communautaire de 3% et ressortirait à 1,8% en 2016 contre 1,5% en 2015.

Dans le domaine des finances publiques, si les déficits budgétaires des différents pays membres ne suscitent pas d'inquiétude en termes de viabilité de la dette, le déficit budgétaire régional qui en résulte exerce une pression croissante sur les soldes extérieurs.

Selon les études du FMI¹, si les déficits budgétaires se maintenaient encore cinq ans aux niveaux observés en 2014 (4,6%), la couverture des importations par les réserves internationales brutes pourrait descendre en-dessous de deux mois en 2019. C'est pourquoi, les pays doivent certes poursuivre l'effort d'investissement actuel pour combler le déficit d'infrastructure, mais il leur faut augmenter les recettes fiscales et réduire les dépenses courantes pour résorber leurs déficits budgétaires.

Dans les principaux pays clients² des Etats membres de l'UEMOA, l'activité économique présente des rythmes d'évolution contrastés.

L'économie française devrait gagner en vigueur en 2015 et 2016 passant ainsi d'une croissance de 1,2% en 2015 à 1,5% en 2016.

L'activité aux Pays-Bas devrait poursuivre sa progression en 2016 pour atteindre 2,2% contre 2,0% en 2015.

En Afrique du Sud, la croissance économique reprend lentement sous l'effet d'échanges mondiaux plus vigoureux et de la dépréciation antérieure du rand. Pour autant, des coupures d'électricité persistantes ralentissent toujours l'activité économique. Il est attendu une croissance économique de 2,1% en 2016 contre 2,0% en 2015.

Le Nigeria est durement affecté par le choc pétrolier justifiant une révision à la baisse des objectifs de croissance économique prévus à 4,8% en 2015 et 5,0% en 2016, soit près de 2 points de moins que ce qu'on anticipait. Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la croissance et de l'inflation dans les différentes zones :

	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en%		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Monde	3,4	3,5	3,8	-	-	-
Pays avancés	1,8	2,4	2,4	1,4	0,4	1,4
Pays émergents et en développement (Chine et Inde)	6,8	6,6	6,4	3,5	3,0	3,1
Afrique Subsaharienne	5,0	4,5	5,1	6,3	6,6	7,0
UEMOA	6,1	6,0	6,2	0,0	1,5	1,8

Source : FMI, perspectives économiques avril 2015.

¹ Rapport des services du FMI sur les politiques communes des Etats membres de l'UEMOA, avril 2015.

² Principaux pays clients de l'Union : France, Afrique du Sud, Nigeria, Pays-Bas, Suisse et Etats- Unis (Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA – Juin 2015).

2. Situation économique nationale

Les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement progressif de la sécurité, des efforts déployés par le Gouvernement, notamment dans le secteur agricole, mais pour autant que la pluviométrie soit favorable, et les bonnes perspectives de l'environnement économique international. La croissance du PIB réel attendue en 2015 serait de 5,0% contre 7,2% en 2014.

L'inflation devrait se maintenir en dessous de la norme communautaire de 3% et se situerait à 1,7% en 2015 contre 1,7% en 2014.

Les finances publiques ont été marquées par la modification de la loi de Finances initiale 2015 en vue de prendre essentiellement les incidences financières de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire, de l'accord salarial avec l'UNTM et des mesures d'urgences de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus de négociation d'Alger.

En conséquence, le déficit budgétaire de base visé serait de 0,7% du PIB et le déficit global dons compris (base caisse) est attendu à 5,0 % du PIB contre respectivement 1,5% et 2,9% en 2014.

II. CADRAGE DU BUDGET 2016

a. Hypothèses de prévision du budget 2016

Les prévisions budgétaires 2016 sont établies sur la base d'une prévision de croissance économique de 6,0% contre 5,1% en 2015.

L'inflation est prévue à 2,3% en 2016 contre 1,7% en 2015.

Tableau : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2016

	2014	2015	2016
PIB nominal (En milliards de FCFA)	5922,5	6385,9	6903,5
Taux de croissance réel du PIB	7,2%	5,1%	6,0%
Taux d'inflation	0,9%	1,7%	2,3%

b. Objectifs et orientations de la politique budgétaire :

Les objectifs de la politique budgétaire sont tributaires des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO).

Dans le cadre du programme triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Dans le cadre du Pacte de Convergence et de Surveillance Multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs de la politique budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par des critères de convergence. Au niveau de l'UEMOA, il s'agit du ratio du déficit budgétaire global (dons inclus) dont la norme est de 3% du PIB (nouveau critère-clef de convergence). Pour la CEDEAO, l'indicateur suivi est le ratio du déficit budgétaire global hors dons rapporté au PIB, qui doit être $\leq 4,0\%$.

Compte tenu de ces engagements et contraintes, la politique budgétaire visera un objectif de déficit de base de 0,9% du PIB en 2016 contre 0,7% en 2015 et un objectif de déficit budgétaire global dons inclus de 4,1% en 2016 contre 5,0% en 2015.

Les objectifs d'allocation budgétaire 2016 s'inscriront dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017 et de celle du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont les axes prioritaires sont relatifs :

- au renforcement des institutions et l'approfondissement de la démocratie ;
- à la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ;
- à la réconciliation des Maliens ;
- au redressement de l'école ;
- à la construction d'une économie émergente ;
- à la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Ces axes ont été déclinés en trois lignes directrices dans la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre visant à :

- assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens dans un environnement de paix ;
- améliorer les conditions de vie et d'existence des populations ;
- promouvoir la justice et l'équité.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, il est envisagé d'améliorer l'efficacité des dépenses. A cet effet, le budget 2016 met l'accent sur les dépenses visant la consolidation et l'augmentation de la croissance économique.

Il s'agit :

- d'une part, des dépenses visant à endiguer les menaces sur la croissance économique, notamment :
 - l'insécurité ;
 - la dégradation avancée de certaines infrastructures de base (pont, route, barrage hydro électrique);
 - les aléas climatiques (renforcement du programme de pluie provoquée);
 - l'accès aux intrants agricoles.
- d'autre part, des dépenses visant à soutenir et à relancer la croissance économique :
 - la consolidation des acquis sociaux ;
 - le renforcement de la recherche minière ;
 - l'appui aux filières et à la mécanisation agricoles ;
 - la relance de la construction des infrastructures routières ;
 - l'appui au secteur privé (renforcement du fonds de garantie au secteur privé).

Cette orientation des dépenses n'a été possible que grâce à l'espace budgétaire créé par la compression des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

III. CONTENU DU BUDGET

◆ A. AU TITRE DES RECETTES

Les recettes budgétaires nettes de l'exercice 2016 (sans les crédits TVA) s'élèvent à 1828,106 milliards de FCFA contre 1 757,296 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit une augmentation de 70,810 milliards de FCFA ou un taux de 4,03%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général.

Les prévisions de recettes **nettes** par budget et par nature se présentent comme suit :

(En milliards de FCFA)

LIBELLES	RECETTES 2015		PREVISIONS	ECART	
	Initiales	Rectifiées	2016	Montant	%
<u>Budget Général</u>	<u>1 621,841</u>	<u>1 653,405</u>	<u>1 744,821</u>	<u>91,416</u>	<u>5,53</u>
Cessions d'immobilisations incorporelles	1,540	1,540	2,000	0,460	29,87
Cessions sols, sous-sols	4,616	4,616	4,225	-0,391	-8,47
Cessions d'immeubles	0,000	0,000	4,000	4,000	-
Cessions de meubles	0,0256	0,256	0,153	-0,103	-40,23
Remboursements de prêts et avances	4,998	4,998	4,112	-0,886	-17,73
Recettes fiscales	1 025,008	1 082,304	1 228,808	146,504	13,54
Recettes non fiscales (Sans les recettes en capital)	42,058	42,058	48,817	6,759	16,07
Recettes exceptionnelles (Ressources PPTE)	23,926	23,926	17,714	-6,212	-25,96
Budget spécial d'investissement (Financement extérieur)	355,935	271,189	313,493	42,304	15,60
Appuis budgétaires sectoriels (Dons)	35,203	39,263	17,393	-21,870	-55,70
Appuis budgétaires généraux (Dons et prêts)	128,300	183,255	104,106	-79,149	-43,19
<u>Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux</u>	<u>92,691</u>	<u>103,891</u>	<u>83,285</u>	<u>-20,606</u>	<u>-19,83</u>
TOTAL	1 714,532	1 757,296	1 828,106	70,810	4,03

Les recettes nettes du budget général s'élèvent à 1 744,821 milliards de FCFA en 2016 contre 1 653,405 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 91,416 milliards de FCFA ou un taux de 5,53% imputable essentiellement à la hausse des recettes fiscales qui passent de 1 082,304 milliards de FCFA dans le collectif budgétaire 2015 à 1 228,808 milliards de FCFA en 2016, soit un taux de 13,54% ; à la vente de certains bâtiments administratifs à usage de bureau, et aussi aux ressources extérieures finançant le budget spécial d'investissement avec un accroissement de 42,304 milliards de FCFA, soit un taux de 15,60%, qui passent de 271,189 milliards de FCFA dans le collectif 2015 à 313,493 milliards de FCFA en 2016.

Les ressources des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux du trésor sont estimées à 83,285 milliards de FCFA en 2016 contre 103,891 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit un taux de régression de 19,83%. Cette diminution est liée à l'inscription du niveau réel de recouvrement des crédits TVA.

Les budgets annexes comprennent : les Entrepôts Maliens au Sénégal, les Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire, les Entrepôts Maliens au Togo, les Entrepôts Maliens en Guinée, les Entrepôts Maliens au Ghana et les Entrepôts Maliens en Mauritanie.

Les Comptes et Fonds Spéciaux sont constitués par :

- le Programme de Développement des Ressources Minérales ;
- le Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière ;
- le Fonds pour l'Aménagement et la Protection des Forêts ;
- le Fonds pour l'Aménagement et la Protection de la Faune ;
- le Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- le Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique ;
- le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant ;
- le Fonds de Remboursement des Crédits TVA.

Les recettes détaillées par nature se présentent comme suit :

a. Recettes fiscales

Les recettes fiscales nettes, constituées des impôts directs et indirects, s'élèvent à 1 228,808 milliards de FCFA en 2016 contre 1 082,304 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit un accroissement de 146,504 milliards de FCFA, ou un taux de 13,54% imputable à l'augmentation des impôts directs et indirects.

b. Recettes non fiscales

Elles s'élèvent à 48,817 milliards de FCFA, sans les recettes en capital (ressources de privatisation, de vente de terrains et de transformation de titres fonciers, de la vente des bâtiments administratifs à usage de bureau, et les recettes de rétrocession) en 2016 contre 42,058 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit une augmentation de 6,759 milliards de FCFA ou un taux de 16,07%.

A titre de rappel, les recettes non fiscales sont constituées essentiellement des éléments ci-dessous :

les revenus de l'Entreprise et du Domaine (les produits de la réforme des matériels de l'Etat, les ventes de terrains, les permis de coupe de bois de chauffe, les permis de petite chasse etc...) ;

- les droits et frais administratifs (Etablissements hospitaliers, les frais versés en contrepartie des services rendus par les administrations etc.) ;
- les amendes et condamnations pécuniaires (les amendes, pénalités et confiscations qui ne sont pas attribuables à des infractions fiscales) ;
- les revenus des valeurs mobilières ;
- les recettes de privatisations (Actifs résiduels) ;
- les dettes rétrocédées.

c. Appuis Budgétaires Sectoriels :

Les ressources au titre des appuis budgétaires sectoriels ont été inscrites pour un montant de 17,393 milliards de FCFA contre 39,263 milliards de FCFA au niveau du collectif 2015, soit une diminution de 21,870 milliards de FCFA ou un taux de régression de 55,70%.

La répartition par Partenaire Technique et Financier est donnée dans le tableau ci-après :

(En milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	Budget initial 2015 (1)	Budget rectifié 2015 (2)	Prévisions 2016 (3)	Ecart 4 = (3-2)
CEDEAO	12, 000	12, 000	0,000	-12,000
Suisse	2, 867	2, 927	5,268	2,341
Canada	17, 500	21, 500	12,125	-9,375
Report ABS Education Canada	2, 836	2, 836	0,000	-2,836
Total	35, 203	39, 263	17,393	-21,870

d. Appuis Budgétaires Généraux

Les ressources au titre des appuis budgétaires généraux (ABG) ont été inscrites pour un montant de 104,106 milliards de FCFA contre 183,255 milliards de FCFA dans le collectif 2015, soit une diminution de 79,149 milliards de FCFA ou un taux de régression de 43,19%.

Les appuis budgétaires généraux comprennent des dons et des prêts.

En dons, les Appuis Budgétaires Généraux (ABG) passent de 111,830 milliards de FCFA dans le collectif à 67,306 milliards de FCFA dans la loi de finances 2016, soit une diminution de 44,524 milliards de FCFA.

Les prêts des Appuis Budgétaires Généraux ABG passent de 71,425 milliards de FCFA dans le collectif 2015 à 36,800 milliards de FCFA dans la loi de finances 2016, soit une diminution de 34,625 milliards de FCFA, ou un taux de 48,48%.

La répartition par Partenaire Technique et Financier est donnée dans le tableau ci-après :

Partenaires techniques et financiers	Budget initial 2015	Budget rectifié 2015	Prévisions 2016	Ecart
Dons Appui Budgétaire Général	72,900	111,830	67,306	44,524
Banque Africaine de Développement (BAD)		8,850		-8,850
dont report décaissement 2014		5,000		-5,000
Banque Mondiale		14,200		-14,200
Chine	18,000	18,000		18,000
Danemark	0,900	6,280	3,306	-2,974
dont report décaissement 2014		2,800		-2,800
France		10,500		10,500
Pays-Bas	7,800	7,800		-7,800
Union Européenne	26,200	26,200	64,000	37,800
Autres Partenaires Techniques et Financiers	20,000	20,000		20,000
Prêts Appui Budgétaire Général	55,400	71,425	36,800	34,625
Banque Africaine de Développement (BAD)	7,600	3,820	10,700	6,880
Banque Mondiale	23,900	43,305	20,00	23,305
dont nouveau décaissement		24,300		24,300
Chine	8,000	8,000		-8,000
France	9,800	9,800		-9,800
Fonds Monétaire International	6,100	6,500	6,100	-0,400
TOTAL ABG dons et prêts	128,300	183,255	104,106	79,149

e. Répartition des recettes budgétaires par service chargé de recouvrement

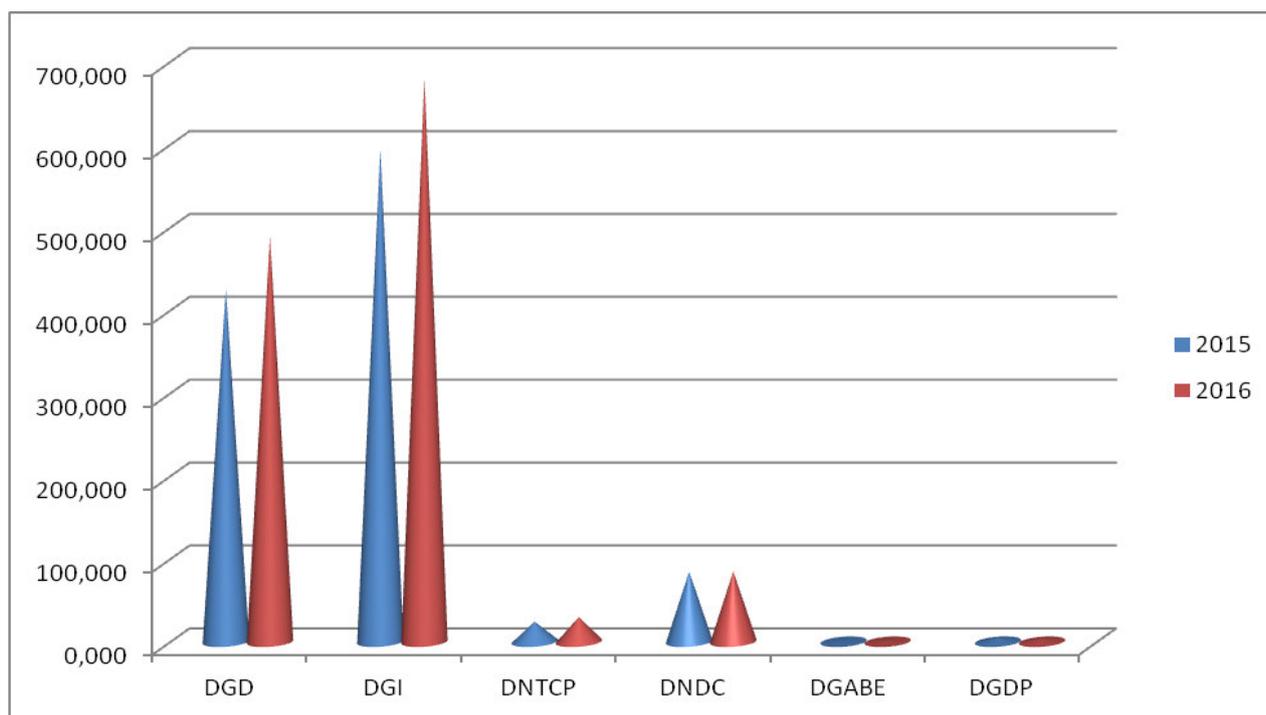
Sur un total de recettes budgétaires nettes en 2016 (sans les crédits TVA) de 1 828,106 milliards de FCFA du budget d'Etat, un montant de 1 292,115 milliards de FCFA (soit 70,68%) est recouvré par les services d'assiette et de recouvrement. Les 29,32% restantes proviennent du financement extérieur pour 17,15% ; des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux pour 4,56% et autres ressources extérieures (Appuis budgétaires, ressources issues de l'allègement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés) pour 7,61%.

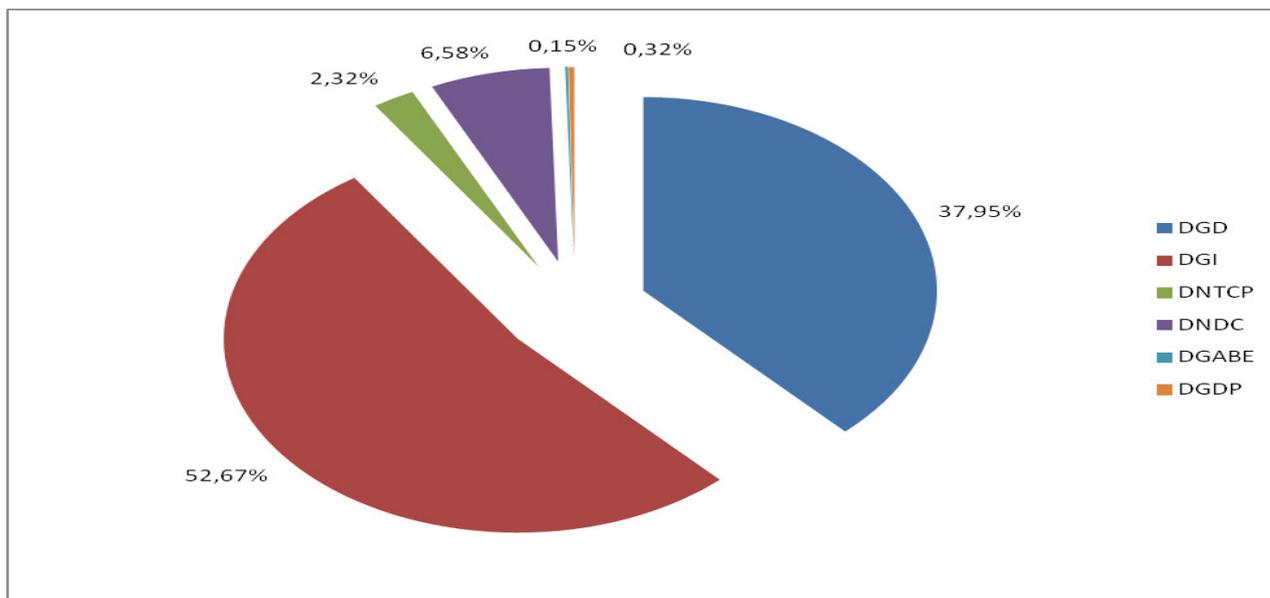
Ci-dessous, le détail des prévisions de recettes budgétaires nettes en 2016 et leur évolution entre 2015 et 2016 par service d'assiette et de recouvrement et la représentation graphique de la part de chaque service d'assiette et de recouvrement :

(En milliards de FCFA)

SERVICES	RECETTES 2015		PREVISIONS 2016	ECART	
	Initiales	Rectifiées		Montant	%
Direct. Générale des Douanes	450,000	426,202	488,000	61,798	14,50
Direct. Générale des Impôts	630,000	594,098	679,003	84,905	14,29
Direct. Nationale Trésor & Compt. Publique	24,193	24,193	30,000	5,807	24,00
Direct. Nationale des Domaines & Cadastre	84,741	84,741	85,000	0,259	0,31
Direct. Générale Adm. des Biens de l'Etat	1,540	1,540	6,000	4,460	289,61
Direct. Générale de la Dette Publique	4,998	4,998	4,112	-0,886	-17,73
TOTAL	1 195,472	1 135,772	1 292,115	156,343	13,76

Evolution des recettes budgétaires nettes par service d'assiette et de recouvrement de 2015 et de 2016 :





DGI : Direction Générale des Impôts
 DGD : Direction Générale des Douanes
 DNDC : Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
 DNTCP : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
 DGABE : Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
 DGDP : Direction Générale de la Dette Publique

En effet, les prévisions de recettes 2016 des services d'assiette et de recouvrement comparées à celles rectifiées de 2015, font ressortir une augmentation de 156,343 milliards de FCFA ou un taux de 13,76%.

Ci-dessous, le tableau comparatif des recettes budgétaires des différents services avec et sans crédits TVA de 2015 à 2016 :

(En milliards de FCFA)

SERVICES	Recettes rectifiées 2015		Recettes 2016		Evolution entre 2015 et 2016	
	Avec TVA	Sans TVA (1)	Avec TVA	Sans TVA (2)	Ecart = (2-1)	Taux
Direction Générale des Douanes	450,000	426,202	512,000	488,000	61,798	14,50
Direction Générale des Impôts	630,000	594,098	720,003	679,003	84,905	14,29
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	24,193	24,193	30,000	30,000	5,807	24,00
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	84,741	84,741	85,000	85,000	0,259	0,31
Direction Générale de l'Administ. des Biens de l'Etat	1,540	1,540	6,000	6,000	4,460	289,61
Direction Générale de la Dette Publique	4,998	4,998	4,112	4,112	-0,886	-17,73
TOTAL	1 195,472	1 135,772	1 357,115	1 292,115	156,343	13,76
Montant TVA	59,700		65,000			

L'amélioration des recettes 2016 des services d'assiette et de recouvrement sera sous tendue par les mesures ci-après :

Au titre de la Direction Générale des Impôts

Pour l'atteinte de ses objectifs de recettes 2016, la DGI entend mettre en œuvre la stratégie suivante :

- l'optimisation des déclarations mensuelles par un meilleur suivi des indicateurs de gestion ;
- l'intensification des poursuites pour le recouvrement des arriérés,
- un meilleur suivi des contribuables qui sont à la fois débiteurs et créanciers de l'Etat ;
- une revue des dossiers en contrôle fiscal et/ou à programmer, susceptibles d'être achevés au plus tard le 30 novembre 2016 ;
- la mise en œuvre de programmes de contrôle qui intègrent les renseignements issus des travaux du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financières (CMRIEF) et les marchés publics ;
- une recherche accrue des renseignements sur les contribuables ;
- la mise en place progressive d'un système informatique plus performant. A cette stratégie, s'ajoute l'accroissement attendu des recettes issues des réformes fiscales dont l'application est intervenue au cours du 2^{ème} semestre 2015. Il s'agit de la hausse du taux de la TARTOP de 2% à 5%, avec suppression des exonérations et de la hausse du taux de la TAF de 15% à 17% ;
- l'intensification des contrôles des dossiers importants en termes d'attentes des résultats de la vérification. Le suivi plus rapproché des opérations de contrôle pour accroître leur efficacité se poursuivra et une attention particulière sera portée au suivi des contrôles de crédits de TVA ;
- la mise en place des mesures de simplification et de clarification de la législation fiscale contenues dans l'Annexe Fiscale au projet de Loi de Finances 2016 notamment :
 - l'aménagement du Code Général des Impôts en son article 81 concernant les dispositions traitant des transferts indirects de bénéfices ;
 - les recettes se rattachant à l'activité d'enseignement dispensé dans les établissements agréés ;
 - le minimum de perception de l'IS des sociétés de gestion de patrimoine immobilier ;
 - la simplification du régime simplifié d'imposition (RSI) dont le nombre d'acomptes passe de 12 à 4 ;
 - le droit de communication à la charge des sociétés de téléphonie.

La mise en œuvre des réformes ainsi que des activités de communication issues du plan stratégique de la DGI et le renforcement des contrôles internes seront de nature à contribuer à la réalisation des objectifs de recettes. La présente stratégie est liée :

- à la réalisation des objectifs de croissance projetée;
- à une stabilité, voire une remontée du prix de vente de l'or ;
- au maintien des exonérations exceptionnelles à un niveau soutenable et une gestion efficiente des exonérations en cours ;
- à un apaisement du climat social au sein de la Direction Générale des Impôts.

Quant aux mesures d'accompagnement, il s'agira de :

- maintenir le système de la retenue à la source de la TVA appliqué par le trésor public en attendant la mise en œuvre des mesures préalables à sa suppression ;
- stabiliser le système informatique ;
- accompagner la Direction des Moyennes Entreprises pour la réussite de la mise en œuvre de ses réformes ;
- accompagner constamment les structures de recouvrement.

Au titre de la Direction Générale des Douanes

Les mesures indiquées pour l'atteinte de cet objectif portent sur :

- l'amélioration de la prise en charge des marchandises : apurement systématique des T1 et des manifestes ;
- la meilleure exploitation des résultats du scanning : renforcer l'exploitation des résultats du scanning ; meilleure évaluation des marchandises : application rigoureuse du PVI ;
- la compétence des bureaux : proscrire la domiciliation au BEMEX et au BRE des déclarations relevant du régime commun ;
- la maîtrise des exonérations : il s'agit de faire un contrôle rigoureux par rapport à la destination des exonérations ;
- la poursuite de l'expérience base-vie : elle permet de juguler fortement la fraude sur les versants guinéen et mauritanien ;
- la révision du taux de l'ISCP sur certains produits notamment les tabacs, l'alcool et les voitures de tourisme.

Au titre de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre

Les mesures indiquées pour l'atteinte de cet objectif portent sur :

- le maintien ou la stabilité des conditions fiscales ainsi que les projections de production d'or ;
- la non reconduction des mesures qui suspendent les attributions de terrains du domaine privé immobilier de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- la non reconduction des mesures qui suspendent les attributions des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- la cessation d'accorder des exonérations aux promoteurs immobiliers sur le prix de cession des terrains urbains et ruraux du domaine de l'Etat ;
- le suivi de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants (Assemblées Générales et Conseils d'Administration) des sociétés minières et non minières ;
- la prise en charge dans les recettes de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre, des produits de recouvrement de la taxe d'extraction et du ramassage des matériaux, des redevances Superficiaries, ainsi que des droits d'enregistrement sur les locations verbales et la taxe sur la plus value de cession réalisée sur les titres miniers ;
- l'adoption des projets de textes relatifs aux recettes domaniales et aux droits et taxes issus des transactions foncières ;
- la dotation de la DNDC des moyens matériels (matériels roulants) ;
- la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la politique de la réforme foncière élaborée par le département des domaines, afin de mettre en place le cadastre au Mali.

Au titre de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Les mesures indiquées pour l'atteinte de cet objectif portent sur :

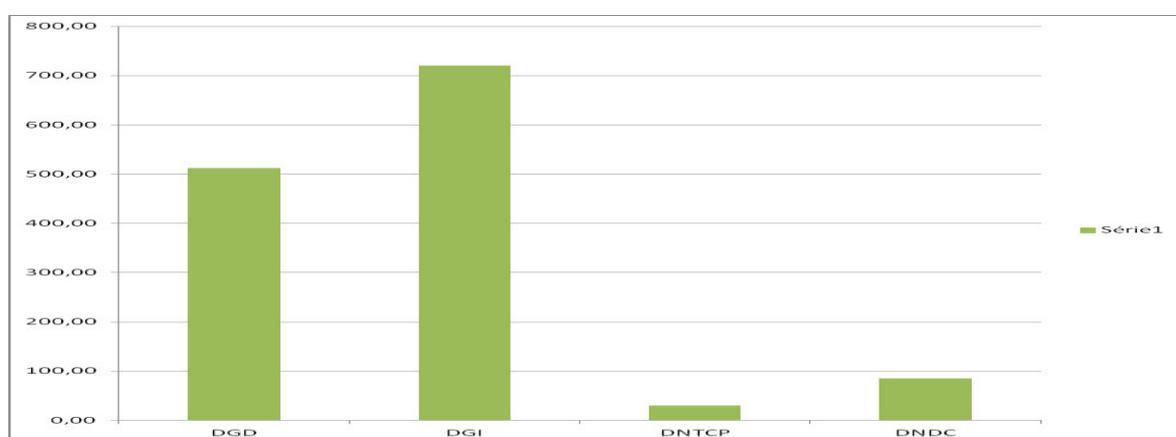
- la nouvelle concession de service public sur la délivrance des passeports ;
- le renouvellement de la concession sur les plaques d'immatriculation et les visites techniques ;
- la nouvelle taxation des jeux de hasard, notamment les « tombola, grattage, loto sportif »
- le renforcement du contrôle des différentes régies et le suivi des postes comptables à l'étranger.

Au titre de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) :

Les mesures indiquées pour l'atteinte de cet objectif portent sur :

- le renforcement du suivi des recettes générées par le patrimoine immobilier de l'Etat ;
- la vente des bâtiments administratifs à usage de bureau ;
- les missions de suivi des opérations de privatisation (recouvrement des prix d'aliénation et autres redevances) ;
- le renforcement des capacités du service.

Ci-dessous la représentation graphique de la contribution des services d'assiette et de recouvrement dans les recettes fiscales nettes :



- DGI : Direction Générale des Impôts
DGD : Direction Générale des Douanes
DNDC : Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DNTCP : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

◆ B. AU TITRE DES DEPENSES

Les dépenses du budget d'Etat 2016 sont prévues pour 2 002,873 milliards de FCFA contre 1 881,168 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2015, soit une augmentation de 6,47%. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'incidence financière de la majoration du point indiciaire et des allocations familiales ;
- la prise en charge de l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- la prise en charge des dépenses urgentes liées à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- la prise en charge de nouveaux projets et programmes dans le cadre du Budget Spécial d'Investissement ;

- le renforcement des dotations des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social, Promotion de la Femme et de l'Enfant), des secteurs de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- la prise en charge de trois (03) missions universitaires (Sikasso, Tombouctou et Gao) ;
- le renforcement des dotations du secteur de Développement Rural notamment :
 - la création d'un chapitre pour l'empoisonnement des fleuves avec un montant de 3,500 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre au titre de l'opération « motoculteur » pour 6,069 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre pour l'insémination artificielle et la volaille avec une dotation de 4,000 milliards de FCFA ;
 - la dotation de nouveaux projets et programmes notamment, le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI), le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PRESAN-KL), le programme de développement des filières porteuses (Anacarde, sésame, karité et gomme arabique), le projet de développement des ressources animales au sahel occidental (PRODERASO), le projet de réhabilitation du barrage de Markala.
- la prise de participation dans certaines sociétés (la BNDA, la société de participation financière, le chemin de fer, le fonds de garantie du secteur privé et la BIRD) ;
- l'appui aux actions d'assainissement ;
- la constitution de fonds pour l'étude et le démarrage des travaux du 2^{ème} pont de Kayes ;
- la constitution de fonds d'études pour le 4^{ème} pont de Bamako ;
- la prise en charge de quatorze (14) nouveaux EPA notamment : l'Ecole de Journalisme et des Sciences de la Communication, les Agences de Développement Régional (au nombre de 09), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique, l'Agence Malienne des Energies Renouvelables et le Centre National pour l'Insémination Artificielle.

a. Présentation par type de budgets :

a. 1. Budget général :

✦ Pouvoirs publics et administrations centrales :

Les dépenses des pouvoirs publics et des administrations centrales comprennent les dépenses des charges communes, des Institutions, des Départements ministériels et des Etablissements Publics à caractère Administratif (y compris les dépenses du Budget Spécial d'Investissement). Elles sont prévues pour 1 633,945 milliards de FCFA en 2016 contre 1 515,190 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit une augmentation de 7,84%.

✦ Administrations déconcentrées des régions :

Les dépenses des administrations déconcentrées des régions s'élèvent à 285,643 milliards de FCFA en 2016 contre 262,087 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 8,99%. Cette augmentation s'explique par la poursuite de la déconcentration des crédits des services des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social), le renforcement de la dotation budgétaire (fonctionnement) des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité et le transfert des crédits de certains Ministères sectoriels (Education et Santé) aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

A cet égard, l'inscription budgétaire totale en faveur de la Mairie du District de Bamako, des huit (08) Conseils Régionaux, des quarante neuf (49) Conseils de Cercle, des sept cent trois (703) Communes et des neuf (09) Agences de Développement Régional s'élève à 195,494 milliards de FCFA en 2016 contre 170,878 milliards de FCFA en 2015.

Sur ces 195,494 milliards de FCFA inscrits pour le compte des Collectivités :

- **167,408 milliards de FCFA** ont été transférés au titre du Ministère de l'Education dont :
 - 19,589 milliards de FCFA pour les Conseils Régionaux et la Mairie du District ;
 - 55,583 milliards de FCFA pour les Conseils de Cercle ;
 - 84,771 milliards de FCFA pour les Communes ;
 - 7,465 milliards de FCFA inscrits au niveau de la Direction des Finances et du Matériel à titre d'appui aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la prise en charge du salaire des nouvelles recrues du personnel Enseignant ;
- **8,357 milliards de FCFA** ont été transférés au titre du Ministère de la Santé dont :
 - 2,356 milliards de FCFA pour les Conseils Régionaux et la Mairie du District ;

- 2,283 milliards de FCFA pour les Conseils de Cercle ;
- 3,226 milliards de FCFA pour les Communes ;
- 0,491 milliard de FCFA inscrit au niveau de la Direction des Finances et du Matériel à titre d'appui aux Collectivités Territoriales pour la prise en charge du salaire des nouvelles recrues du personnel Sanitaire ;
- **10,919 milliards de FCFA** sont inscrits au niveau de l'ANICT pour la Dotation d'Appui au Fonctionnement des Collectivités Territoriales, les Dotations de Garanties "Emprunt" des Collectivités Territoriales, les Dotations d'Inter-collectivités des Collectivités Territoriales, l'Appui à la mise en place des Communes, le Fonds d'Investissement des Collectivités, le Fonds d'Appui Technique, l'Appui au Développement des Régions du Nord et l'Appui aux Communautés ;
- **1,543 milliard de FCFA** sont inscrits au titre des Agences de Développement Régional ;
- **2,000 milliards de FCFA** sont inscrits au titre du Contrat-Plan Etat/Région ;
- **5,268 milliards de FCFA** sont inscrits dans le cadre de l'appui budgétaire décentralisé de la Coopération Suisse en faveur des Collectivités Territoriales dont :
 - 2,661 milliards de FCFA pour le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) dans les régions de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti, de Tombouctou et le District de Bamako ;
 - 568 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui au Développement Economique Régionale de Sikasso (ADER) ;
 - 500 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Education (PADE) ;
 - 200 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à l'Education Non Formelle (PENF) dans les régions de Sikasso, de Mopti et de Tombouctou ;
 - 1,340 milliard de FCFA pour le Programme Partenariat Gouvernance dans les régions de Mopti et de Tombouctou.

Dans le cadre du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du nord (PURD), il a été inscrit un montant de 7,700 milliards de FCFA dans les budgets des régions de Ségou, de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Kidal pour la poursuite des travaux de réhabilitation des infrastructures détruites dans lesdites régions.

a. 2. Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux :

Les dépenses au titre des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux sont prévues en 2016 pour 83,285 milliards de FCFA contre 103,891 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une diminution de 19,83% imputable à la réduction du niveau des dépenses du Fonds de Remboursement des Crédits TVA et à la baisse des prévisions du Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique.

b. Présentation par nature de dépenses :

Les dépenses par nature se présentent comme suit :

(En milliards de FCFA)

CODES ECONOMIQUES	LF 2014 révisée (1)	LF 2015 (2)	LF 2015 révisée (3)	PLF 2016 (4)	Taux 5= (4-3)/3*100
Personnel	246,567	250,668	261,931	284,851	8,75
Personnel (Fonctionnaires des Collectivités)	85,636	99,128	105,128	115,374	9,75
Matériel et fonctionnement	99,112	102,940	103,890	111,493	7,32
Déplacements – missions	38,667	41,012	48,330	54,015	11,76
Communication – énergie	31,379	34,246	34,246	34,445	0,58
Autres dépenses + transfert et subvention	352,832	325,321	348,403	363,179	4,24
Dépenses électorales	10,000	17,000	17,000	2,000	-88,24
Bourses	17,694	17,759	17,759	17,795	0,20
Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux	101,269	92,691	103,891	83,285	-19,83
Liquidation du passif régulier+pertes aux changes	3,376	3,376	3,376	4,650	37,74
Equipement –investissement	274,039	252,002	339,056	421,832	24,41
Restructuration des entreprises publiques	1,000	1,000	1,000	2,000	100,00
Principal - intérêt de la dette	127,292	132,170	149,306	148,647	-0,44
BSI (financement extérieur)	315,518	355,936	271,189	313,493	15,60
Appui budgétaire sectoriel	72,183	35,203	39,263	17,393	-55,70
Apurement du passif	30,000	25,000	37,400	28,421	-24,01
TOTAL	1 806,564	1 785,452	1 881,168	2 002,873	6,47

b. 1. Personnel :

Les dépenses au titre du paiement des salaires du personnel civil et militaire de l'Etat sont prévues en 2016 à 284,851 milliards de FCFA contre 261,931 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 8,75%. L'évolution au niveau de la rubrique est due à la prise en charge :

- de l'incidence des augmentations salariales (la majoration du taux des allocations familiales et de la valeur indiciaire) ;
- des avancements statutaires du personnel civil et militaire ;
- de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;

- des recrutements réguliers de :
 - 2 200 éléments au niveau de la Police en vue d'atteindre le ratio policier par habitant dont la norme internationale est d'un (01) policier pour 300 habitants. Au Mali, il est de un (01) policier pour 3 377 habitants ;
 - 600 éléments au niveau de la Protection Civile afin d'améliorer les interventions en matière d'accidents, sinistres, catastrophes et incendies ;
 - 4 000 éléments au niveau de l'armée ;
 - 460 agents au niveau de l'Education de Base et de 440 agents au niveau de l'Enseignement Supérieur ;
 - 350 agents de Santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement des ressources humaines en santé en vue de disposer d'un personnel de santé de qualité et en nombre suffisant à tous les niveaux de la pyramide sanitaire afin d'atténuer les disparités en termes géographique et d'accessibilité (accroissement de la couverture sanitaire) ;
 - 225 agents dans le cadre du PRODEJ, dont 50 Auditeurs de Justice, 50 Greffiers, 50 Secrétaires de Greffes et de Parquets, 50 Surveillants de prisons et 25 personnels d'appui en vue de renforcer les ressources humaines de la justice et de la rapprocher des justiciables ;
 - personnel au niveau de la Fonction Publique Générale en vue du renforcement progressif des capacités des administrations publiques (sur une dotation de 900 millions de FCFA pour le recrutement du nouveau personnel, 400 millions de FCFA sont destinés au recrutement d'agents pour le compte de l'Administration Générale, 100 millions de FCFA pour le recrutement des cadres de l'Informatique, 100 millions de FCFA pour le recrutement des cadres des Mines et 300 millions de FCFA pour le secteur de Développement Rural).

b. 2. Matériel - fonctionnement :

Les dépenses de la rubrique « Matériel et fonctionnement » passent de 103,890 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015 à 111,493 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 7,32%. Cette augmentation s'explique essentiellement par la prise en charge de l'incidence du coût du matériel didactique dans les différents ordres d'enseignement suite à l'évolution des effectifs qui se présentent comme suit :

- Secondaire Général : 282 817 élèves en 2016 contre 259 817 élèves en 2015 ;
- Technique Professionnel : 167 755 élèves en 2016 contre 150 961 élèves en 2015 ;
- Normal : 42 668 élèves-maîtres en 2016 contre 38 985 élèves-maîtres en 2015 ;

- Supérieur : 113 060 étudiants en 2016 contre 111 000 étudiants en 2015.

A cela, il faut ajouter :

- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité ;
- le renforcement de la dotation au titre du fonctionnement des Départements ministériels et à l'appui en matériel à l'enseignement fondamental, en particulier aux matériels didactiques (demi-bourses et matières d'œuvres), à l'appui pour l'évaluation du système éducatif et à la supervision des activités pédagogiques, à l'appui pour la répartition des manuels scolaires et à la production des statistiques pour l'amélioration des apprentissages scolaires ;
- le renforcement des dotations des Ministères chargés de la Défense et de la Sécurité Intérieure ;
- le renforcement de la dotation budgétaire pour l'achat de vaccins et de médicaments ;
- le renforcement des dotations au titre du fonctionnement du Ministère de la Justice dans le cadre de la réforme judiciaire.

b. 3. Déplacements - missions :

Les dépenses liées aux déplacements et missions ont été prévues à 54,015 milliards de FCFA en 2016 contre 48,330 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 11,76% imputable au renforcement de la dotation budgétaire relative aux frais de transport ainsi qu'aux indemnités de déplacement des Forces Armées et de Sécurité, des Pouvoirs Publics, des structures du secteur de Développement Rural et de la Diplomatie et Affaires Etrangères.

L'augmentation s'explique également par :

- le renforcement de la dotation budgétaire des services de contrôle et inspections dans les départements sectoriels ;
- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité et des missions de supervision des chefs de l'exécutif régional à l'intérieur des régions.

Toutefois, des efforts de maîtrise des charges liées aux missions à l'intérieur et à l'extérieur, et aux déplacements liés aux mutations seront poursuivis en 2016 et l'accent sera mis sur le choix de l'itinéraire le moins coûteux, la taille des missions et la priorisation des missions statutaires en fonction des ressources disponibles.

b.4. Communication-énergie :

Les dépenses liées à la consommation d'eau, d'électricité et de téléphone passent de 34,246 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015 à 34,445 milliards de FCFA en 2016, soit une légère augmentation 0,58% imputable au renforcement des dotations des administrations pour la prise en charge de leur niveau réel de consommation. Dans le cadre de la rationalisation des dépenses de la rubrique « Communication et énergie », les Départements ministériels et les Institutions seront invités à initier des mesures en vue de la maîtrise des consommations.

Aussi, le mécanisme de surveillance pour la maîtrise des charges de communication et d'énergie en 2016 sera renforcé. A cet égard, il est demandé à tous les Ordonnateurs Secondaires et aux Gestionnaires des Institutions de prendre des mesures nécessaires pour une meilleure maîtrise de ces dépenses. Il s'agit :

- d'identifier et de recenser de façon exhaustive et régulière les compteurs d'eau et d'électricité des services ;
- de limiter à deux, le nombre de téléphones cellulaires par Département et Institution ;
- d'assurer la fonctionnalité du dispositif de contrôle et de suivi des facturations d'électricité, d'eau, de téléphone et de connexion Internet ;
- d'envisager de nouvelles mesures telles que l'utilisation des cartes prépayées.

b. 5. Autres dépenses, transferts et subventions :

Ils sont prévus à 363,179 milliards de FCFA en 2016 contre 348,403 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 4,24%. Dans le détail, ils se présentent ainsi qu'il suit :

*** Autres dépenses :**

Les autres dépenses sans les dépenses électorales, la liquidation du passif régulier et les pertes aux changes se chiffrent à 93,145 milliards de FCFA en 2016 contre 90,519 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 2,90% due essentiellement au renforcement des frais scolaires pour tenir compte de l'évolution des effectifs au niveau des différents ordres d'enseignement.

*** Transferts et subventions :**

Les dépenses de transferts et subventions, sans les dépenses de restructuration des Entreprises Publiques, s'élèvent à 270,034 milliards de FCFA en 2016 contre une dotation budgétaire de 257,884 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 4,71%. Cette augmentation est imputable essentiellement :

- aux transferts et subventions accordés aux Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) au titre de leur fonctionnement ainsi qu'aux bourses et allocations d'étude des Instituts de Formation et des Centres de Formation Professionnelle ;
- au renforcement de la subvention des Etablissements Publics Hospitaliers dans le cadre de l'amélioration du plateau technique et de l'offre de service ;
- au renforcement de la subvention aux intrants agricoles ;
- à la création de quatorze (14) nouveaux EPA : l'Ecole de Journalisme et des Sciences de la Communication, les Agences de Développement Régional (au nombre de 09), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique, l'Agence Malienne des Energies Renouvelables et le Centre National pour l'Insémination Artificielle ;
- au renforcement de la subvention à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale ;
- à la prise en charge du fonctionnement du Comité National d'Organisation du Sommet Afrique-France, du Cabinet du Chef de file de l'Opposition, de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes et de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- à la prise en charge des dépenses d'équipements et de formation de la Direction Générale des Impôts dans le cadre du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS) et de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre dans le cadre du Programme de Mobilisation des Ressources Intérieures (PAMORI) ;
- à l'inscription de la dotation au titre de la subvention de l'Etat pour l'alimentation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) dans le cadre du renouvellement de « l'opération tracteur », du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et de l'Epanouissement de l'Enfant et du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique ;
- au renforcement de la subvention accordée aux hôpitaux pour les dialyses ;
- à la poursuite de la politique de gratuité dans le secteur de la santé (Médicaments anti-rétroviraux) et à la prise en charge des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ;
- à la prise en charge du fonctionnement du Comité National de Transition vers le Numérique et de la Haute Autorité de la Communication.

En outre, en 2016, la loi de Finances prévoit les subventions ci-après :

- la subvention d'appui aux structures de tutelle des Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation pour 702,659 millions de FCFA ;
- la subvention accordée pour la césarienne pour 1,149 milliards de FCFA ;
- la subvention pour la lutte contre les maladies, les cancers chez les femmes et le paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans pour 2,876 milliards de FCFA.

b. 6. Dépenses électorales :

Les dépenses électorales prévues en 2016 s'élèvent à 2,000 milliards de FCFA contre 17,000 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015. Elles ne concernent que les frais liés à la révision des listes électorales.

b. 7. Equipement - investissement :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses d'équipement-investissement sans le financement extérieur des projets. Elles passent de 339,056 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015 à 421,832 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 24,41%. Dans le détail, ces dépenses se présentent ainsi qu'il suit :

*** Equipement - investissement du budget ordinaire :**

Les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement » du budget ordinaire se chiffrent à 220,674 milliards de FCFA en 2016 contre 189,256 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 16,60%. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la prise en charge des dépenses d'investissement du Ministère en charge de la Défense dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- le renforcement de la dotation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- le renforcement de la dotation des Administrations dans le cadre du renouvellement du parc auto ;
- la prise en charge de certaines activités programmées dans le plan de campagne agricole 2015-2016 :
 - l'empoissonnement des fleuves pour un montant de 3,500 milliards de FCFA ;
 - l'opération « motoculteur » pour 6,069 milliards de FCFA ;
 - l'insémination artificielle et la volaille pour 4,000 milliards de FCFA.

*** Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur) :**

Les dépenses du Budget Spécial d'Investissement, financement intérieur passent de 149,801 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015 à 201,159 milliards de FCFA dans le budget 2016, soit une augmentation de 34,28%. Cette augmentation est due essentiellement aux dépenses relatives :

- aux investissements pour les aménagements agricoles dans le cadre de l'amélioration de la productivité agricole ;
- à l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger ;
- à la réalisation d'infrastructures routières et fluviales ;
- à la poursuite de la finalisation des travaux de réalisation des universités (Bamako, Ségou) ;
- à la poursuite des travaux d'extension de la cité de Kabala, à l'acquisition d'équipements des laboratoires des universités et des grandes écoles ;
- à la réalisation des infrastructures scolaires notamment la construction des lycées et IFM ;
- à la mise en œuvre des Contrats Plan Etat/Régions ;
- à la poursuite du Programme de Volontariat des Jeunes et du Programme Volontaire de l'APEJ ;
- à la poursuite des travaux de réalisation des infrastructures d'adduction d'eau potable ;
- à la poursuite des investissements et de développement des infrastructures énergétiques ;
- à la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des stades et aires de jeux sportifs ;
- à la protection des aires protégées et au reboisement des forêts classées ;
- à la conservation de la biodiversité et à « l'assainissement des 11 villes » ;
- à la dotation des projets de construction et de réhabilitation du pont de Kayes.

b. 8. Budget Spécial d'Investissement, financement extérieur :

Les dépenses au titre du Budget Spécial d'Investissement, financement extérieur ont été prévues pour 313,493 milliards de FCFA en 2016 contre 271,189 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 15,60%. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la prise en compte du financement du projet d'appui à la gouvernance économique ;
- le renforcement du projet de développement de compétence, emplois des jeunes ;
- le renforcement du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'insertion et à l'entreprenariat des jeunes ruraux ;

- la prise en compte du financement du projet d'appui à l'éducation bilingue de base ;
- la prise en compte du projet d'appui à l'Enseignement Supérieur ;
- la prise en charge du projet de renforcement de la santé de la reproduction ;
- la prise en compte du programme de gestion et décentralisation de forêts et du projet d'élimination et de prévention des pesticides obsolètes ;
- le renforcement du projet « Système hybride électrification rurale » ;
- le renforcement du projet « AEP ville de Bamako par Kabala » ;
- le renforcement du projet de bitumage du tronçon Gouma coura -Tombouctou ;
- la prise en compte du financement des travaux d'achèvement de l'Aéroport de Bamako-Sénou ;
- la prise en compte du programme d'aménagement des infrastructures routières structurantes.

b. 9. Incidence des dépenses de personnel des collectivités :

L'incidence des dépenses au titre du personnel des collectivités s'élève dans le budget 2016 à 115,374 milliards de FCFA contre 105,128 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 9,75%. Ledit montant est destiné au recrutement et à la prise en charge des salaires du personnel fonctionnaire des Collectivités ainsi qu'il suit :

- ♦ Education : 111,510 milliards de FCFA dont 103,910 milliards de FCFA pour les salaires et avancements et 7,600 milliards de FCFA pour le recrutement ;
- ♦ Santé : 3,864 milliards de FCFA dont 3,373 milliards de FCFA pour les salaires et avancements et 491 millions de FCFA prévus pour les recrutements.

b. 10. Restructuration des entreprises publiques :

Le montant de la restructuration des entreprises publiques en 2016 est de 2,000 milliards de FCFA contre 1,000 milliard de FCFA dans le budget révisé 2015. Cette inscription est une provision destinée à la prise en charge des dépenses de restructuration ou de paiement des droits sociaux des entreprises publiques restructurées ou liquidées.

b. 11. Bourses :

Les dépenses liées au paiement des bourses sont de 17,795 milliards de FCFA en 2016 contre 17,759 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 0,20%.

b. 12. Liquidation du passif régulier et pertes aux changes :

Les prévisions pour 2016 s'élèvent à 4,650 milliards de FCFA contre 3,376 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015. La dotation des pertes aux changes est une provision pour le paiement aux missions diplomatiques, des montants au titre des pertes enregistrées lors des opérations de transfert en devises. La liquidation du passif régulier permet de prendre en charge le « capital-décès » et les différentiels de salaires des agents de l'Etat au titre des exercices antérieurs.

b. 13. Apurement du passif :

La provision de l'apurement du passif est destinée à la prise en charge des engagements de l'Etat notamment, dans le cadre des expropriations et du reliquat éventuel des arriérés de la dette intérieure résultant de la troisième phase de l'audit des arriérés intérieurs. Les inscriptions au titre de l'apurement du passif s'élèvent à 28,421 milliards de FCFA en 2016 contre 37,400 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une baisse de 24,01% imputable à la réduction de la provision au titre de l'apurement de la dette-fournisseurs, antérieure à 2014.

b. 14. Appui Budgétaire Sectoriel :

En 2016, les inscriptions au titre des Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) s'élèvent à 17,393 milliards de FCFA en 2016 contre 39,263 milliards de FCFA dans le budget 2015, soit une baisse de 55,70% imputable essentiellement à la fin de la subvention de la CEDEAO à la Société EDM-SA. Les ABS sont constitués essentiellement :

- d'une part, de l'appui budgétaire sectoriel décentralisé de la Coopération Suisse à hauteur de 5,268 milliards de FCFA dont :
 - 2,661 milliards de FCFA pour le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et le District de Bamako ;
 - 567 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui au Développement Economique Régional de Sikasso (ADER) ;
 - 500 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Education (PADE) ;

- 200 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à l'Education Non Formelle (PENF) dans les régions de Sikasso, Mopti et Tombouctou ;
- 1,340 milliard de FCFA au titre du « Programme Partenariat Gouvernance » pour les régions de Mopti et de Tombouctou ;
- d'autre part, du montant d'appui budgétaire sectoriel de 12,125 milliards de FCFA résultant des annonces faites par le Canada.

Ci-dessous la répartition de l'appui budgétaire sectoriel des trois (03) dernières années par programme et par bailleur :

(En FCFA)

PROGRAMMES	BAILLEURS	2013	2014	2015 (Initial)	2015 (Rectifié)	2016
PISE III	Pays-Bas	-	3 935 742 000			
	Canada	-		5 000 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
	S/Total	-	3 935 742 000	5 000 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
PADE, ADER, PADE, PPG et PENF	Suisse	-	2 117 960 000	2 867 000 000	2 927 000 000	5 268 140 000
	S/Total	-	2 117 960 000	2 867 000 000	2 927 000 000	5 268 140 000
	Pays-Bas	-	10 167 334 000			-
	Canada	-	-	12 500 000 000	19 000 000 000	9 625 000 000
	AFD		6 559 570 000			-
	S/Total	-	16 726 904 000	12 500 000 000	19 000 000 000	9 625 000 000
EDM	CEDEAO	-	15 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000	-
	S/Total	-	15 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000	-
ANICT/FICT	Union Européenne	-	19 414 673 000			-
Décentralisation	Pays-Bas		1 574 297 000			-
	S/Total	-	20 988 970 000			-
RAVEC	France	-				-
	S/Total	-				-
Adduction Eau Potable Kidal	Pays-Bas		3 935 742 000			-
	S/Total		3 935 742 000			-
Agriculture	Danemark		6 880 000 000			-
	S/Total		6 880 000 000			-
Report dotation N-1		4 603 000 000		2 836 075 000	2 836 075 000	-
	S/Total	4 603 000 000*	2 597 543 000	2836075000	2 836 075 000**	-
TOTAL GENERAL		4 603 000 000	72 182 861 000	35 203 075 000	39 263 075 000	17 393 140 000

NB : * Les 4 603 000 000 FCFA constituent le report du reliquat des crédits d'ABS 2010 et 2011 non utilisés de la Santé,

** Les 2 836 075 000 FCFA constituent du reliquat des crédits d'ABS 2011 non utilisés de l'Education.

c. Présentation des dépenses par fonction (Secteur) :

Les dépenses par fonction se présentent ainsi qu'il suit :

(En milliers de FCFA)

	Collectif budgétaire 2015	Dotations budgétaires 2016
Pouvoirs Publics et Administration Générale	193 419 650	222 407 471
Diplomatie et Affaires Etrangères	31 072 831	33 180 018
Défense Nationale et Sécurité	276 307 978	315 655 365
Education de Base	208 699 824	222 645 295
Enseignement Secondaire, Sup. et Recherche Scientifique	110 969 873	113 778 704
Culture - Jeunesse et Sport	16 228 361	17 669 581
Santé	112 709 519	118 155 035
Secteurs Sociaux	45 131 288	53 165 553
Emploi	11 438 213	13 145 187
Développement Rural	261 268 567	300 614 584
Mine-Hydraulique et Industrie	93 446 401	87 882 546
Urbanisme et Travaux Publics	92 635 558	120 296 258
Transport	14 813 020	33 901 206
Communication	25 782 194	16 990 902
Dette Intérieure	51 612 176	50 119 000
Dette Extérieure	73 036 000	71 303 000
Intérêt Dette Extérieure	24 658 000	27 224 000
Dotations Non Réparties	237 938 874	184 738 899
TOTAL	1 881 168 327	2 002 872 604

Les crédits de la fonction «Pouvoirs Publics et Administration Générale» prennent en charge les dépenses pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation, de l'amélioration du fonctionnement de la justice et du renforcement des dotations des services publics de l'Etat.

Les inscriptions au niveau de la fonction « Défense Nationale et Sécurité » sont destinées à la prise en charge de la politique de recrutement au niveau des Forces Armées et de Sécurité, des frais de transport, de déplacements et d'acquisition d'équipements majeurs pour les missions de sécurisation et de défense du territoire national dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.

La progression de la fonction « Education de Base » est liée à l'accroissement de l'effectif des élèves et aux efforts consentis par le Gouvernement dans le cadre de la construction des salles de classes et des recrutements d'enseignants en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Aussi, face à la persistance des écarts entre filles et garçons et des disparités régionales dans la scolarisation des filles (accès, rétention, achèvement), l'accès des filles et leur maintien à l'école demeurent une préoccupation majeure et des efforts budgétaires sont consentis dans le sens de la réduction de cet écart.

La fonction « Santé » connaît une hausse imputable aux dépenses liées au renforcement d'effectifs du personnel sanitaire, aux subventions accordées aux formations sanitaires dans le cadre de leur mission de service public, à la lutte contre les maladies et à la prise en charge des politiques de gratuité de certaines pathologies (Paludisme chez les enfants de moins de cinq (05) ans et les femmes enceintes, maladie cancérigène chez les femmes, médicaments anti-rétroviraux, césarienne). La préoccupation au niveau dudit secteur demeure la poursuite du renforcement du plateau technique des Etablissements Publics Hospitaliers par l'acquisition d'équipements médicaux de pointe. A cela s'ajoute le financement des protocoles de recherche, la maintenance des appareils techniques, la réalisation d'investissements et les formations.

La fonction « Secteurs sociaux » qui regroupe le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord et ses structures déconcentrées et organismes personnalisés (EPA) et le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et ses structures déconcentrées et organismes personnalisés, connaît une évolution imputable aux dépenses humanitaires, de protection sociale à travers les actions de la Direction Nationale du Développement Social et de l'Economie Solidaire, de la politique d'assurance maladie (AMO) et de prise en charge des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

La fonction « Emploi » augmente du fait des efforts budgétaires consentis dans le cadre du programme national d'actions dans le domaine de l'emploi en vue de la réduction de la pauvreté, du programme d'appui en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle, du programme de renforcement des capacités en matière d'emploi et de formation professionnelle et du projet de développement des compétences pour l'emploi des jeunes.

La fonction « Développement Rural » connaît une augmentation liée essentiellement aux dépenses d'investissement en vue d'accroître la compétitivité globale de l'économie de notre pays pour accélérer la croissance conformément à la vision politique des nouvelles autorités. L'objectif recherché est de mettre l'économie de notre pays sur la trajectoire d'économie des pays émergents.

La baisse des inscriptions en faveur de la fonction « communication » est due à la fin des projets financés sur ressources extérieures. En ce qui concerne la fonction « Mine Hydraulique et industrie », la baisse du niveau des inscriptions est essentiellement due à la fin de l'appui de la CEDEAO à EDM-SA.

Le niveau de la dotation au titre de la dette intérieure connaît une légère baisse pour tenir compte de l'échéancier de paiement. La baisse est également enregistrée au niveau du service de la dette extérieure pour tenir compte de l'échéancier de paiement.

Ci-dessous les principaux ratios sectoriels par rapport aux charges récurrentes :

DESIGNATION	LFR 2015	PLF 2016
Education Nationale	36,97	37,02
Santé	11,76	11,84
Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education)	7,15	7,57
Développement Rural	3,35	3,32
Equip.-Transport-Urbanisme et Communication	2,60	2,53
Forces Armées et Sécurité	16,53	16,73
Mine, Hydraulique et Industrie	1,84	1,73
Pouvoirs Publics et Administration	16,78	17,04
Dotations Non Réparties	3,02	2,22
TOTAL	100	100

Le ratio charges récurrentes des secteurs sociaux notamment, l'Education se chiffre à 37,02% en 2016 et la Santé à 11,84% en 2016.

Les ratios par rapport à l'ensemble du budget se présentent comme suit :

DESIGNATION	LFR 2015	PLF 2016
Education Nationale	16,99	16,93
Santé	5,99	5,94
Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education)	3,87	4,19
Développement Rural	13,89	15,01
Equip.-Transport-Urbanisme et Communication	7,09	8,55
Forces Armées et Sécurité	14,69	15,76
Principal et Intérêt de la Dette	7,93	7,42
Mine, Hydraulique et Industrie	4,97	4,39
Pouvoirs Publics et Administration	11,93	12,76
Dotations Non réparties	12,65	9,05
TOTAL	100	100

d. Les projets inscrits dans le Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur et extérieur) :

Les projets du budget 2016 dont la dotation est supérieure ou égale à 300 millions de FCFA se présentent par secteur et sous secteur comme suit :

SECTEUR SOCIAL

Emploi, Jeunesse et Construction Citoyenne

Appui à la Formation Professionnelle et à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux / FIDA	2,575	milliards FCFA
Construction du Palais des Pionniers	0,706	milliard FCFA
Programme National de la Promotion de la Jeunesse	0,623	milliard FCFA
Projet de Développement Compétence et Emploi des Jeunes / IDA	4,190	milliards FCFA

Culture Artisanat et Tourisme

Construction des Villages Artisanaux	0,424	milliard FCFA
Equipement du CICB	1,000	milliard FCFA
Extension et Aménagement du siège de l'APCCM	0,400	milliard FCFA
Réhabilitation du Palais de la Culture Amadou Hampaté BA	0,374	milliard FCFA

Sport

Construction du Centre de Médecine sportive	0,508	milliard FCFA
---	-------	---------------

Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Construction et Equipement de la DNPF	0,540	milliard FCFA
Construction et Equipement Pouponnière de Bamako	0,470	milliard FCFA

Solidarité, Action Humanitaire et Reconstruction du Nord

Appui au Comité de Suivi du PURD	0,300	milliard FCFA
Appui au Programme ODHD	0,400	milliard FCFA

Education Nationale

Construction de Lycées Secondaires	0,500	milliard FCFA
Programme d'Investissement du Secteur de l'Education PISE	0,300	milliard FCFA
Projet d'Appui à l'Education Bilingue de Base (BID)	1,500	milliard FCFA
Projet Education pour Tous (IDA)	3,500	milliards FCFA

Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Aménagement et Equipement de Laboratoire Université du Mali	0,300	milliard FCFA
Construction de la Bibliothèque Universitaire	0,600	milliard FCFA
Construction du Pôle Universitaire de Ségou	1,000	milliard FCFA
Construction et Equipement de la Cité Universitaire	1,100	milliard FCFA
Construction, Extension, Equipement du Campus Université de Kabala	1,700	milliard FCFA
Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur – IDA	7,500	milliards FCFA

Santé et Hygiène publique

Projet de Renforcement de la Santé de Reproduction – IDA	5,500	milliards FCFA
Appui au PRODESS	0,400	milliard FCFA
Appui Mise en œuvre de l'Accord Etablissement Hôpital Gabriel Touré	0,500	milliard FCFA
Appui Mise en œuvre de l'Accord Etablissement Hôpital Point G	0,300	milliard FCFA
Appui Mise en œuvre de l'Accord Etablissement INRSP	0,450	milliard FCFA
Construction du Centre de Télésanté et informatique médical	0,800	milliard FCFA

SECTEUR POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE

Primature

Construction et Equipement de l'ENA	2,000	milliards FCFA
-------------------------------------	-------	----------------

Cour Suprême

Construction du Siège de la Cour Suprême	2,539	milliards FCFA
--	-------	----------------

Haut Conseil des Collectivités

Construction et Equipement du Siège du HCC	0,400	milliard FCFA
--	-------	---------------

Conseil Economique, Social et Culturel

Réhabilitation et Equipement du Siège du CESC	0,300	milliard FCFA
---	-------	---------------

Affaires Etrangères, Intégration Africaine et Coopération Internationale

Construction de la Chancellerie et Logement à ADDIS ABEBA	0,700	milliard FCFA
---	-------	---------------

Programme d'Acquisition, de Construction et de Réhabilitation des Résidences et Logements des Diplomates	0,300	milliard FCFA
--	-------	---------------

Programme d'équipement du personnel diplomatique	0,350	milliard FCFA
--	-------	---------------

Maliens de l'Extérieur

Construction de la Maison des Maliens de l'Extérieur	0,300	milliard FCFA
--	-------	---------------

Justice et Droits de l'Homme

Construction Grande Prison de BAMAKO	2,000	milliards FCFA
--------------------------------------	-------	----------------

Mise en œuvre Programme Décennal de Développement de la Justice	2,100	milliards FCFA
---	-------	----------------

Sécurité et Protection Civile

Construction et Equipement des infrastructures Garde National	0,340	milliard FCFA
---	-------	---------------

Construction et Equipement des infrastructures Gendarmerie	0,340	milliard FCFA
--	-------	---------------

Construction et Equipement des infrastructures Police	0,400	milliard FCFA
---	-------	---------------

Construction et Equipement des infrastructures Protection Civile	0,655	milliard FCFA
--	-------	---------------

Construction et Equipement Office Central des Stupéfiants	0,300	milliard FCFA
---	-------	---------------

Travail, Fonction Publique et Réforme de l'Etat

Construction et Réhabilitation Annexes MTFPRE	0,500	milliard FCFA
---	-------	---------------

Programme de Développement Institutionnel	0,634	milliard FCFA
---	-------	---------------

Programme Renforcement Capacité Nationale par la Formation	0,325	milliard FCFA
--	-------	---------------

Administration Territoriale et Décentralisation

Appui à la Mise en Place des Communes /ANICT	1,000	milliard FCFA
Contrat Plan Etat Régions/District	2,000	milliards FCFA
Projet d'Appui à la Décentralisation de la région de Koulikoro	1,230	milliard FCFA
Réhabilitation des pieds à terre Kayes, Sikasso et Ségou	1,000	milliard FCFA
Réhabilitation Infrastructure Tutelle des Collectivités Territoriales	0,383	milliard FCFA

SECTEUR ECONOMIE ET INFRASTRUCTURES**Economie et Finances**

Appui au Programme de Suivi-évaluation des Investissements	0,310	milliard FCFA
Acquisition de Laboratoire Mobile ONAP	0,410	milliard FCFA
Acquisition de terrain / Construction DRB-DRCF District de Bamako	0,415	milliard FCFA
Aménagement et Equipement des DRCF et Délégations	0,300	milliard FCFA
Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures	0,800	milliard FCFA
Constitution du Stock National de Sécurité ONAP	0,500	milliard FCFA
Construction des Directions des Douanes	0,300	milliard FCFA
Construction et Equipement Direction Générale des Douanes	0,600	milliard FCFA
Fonds d'étude et de préparation des projets	3,500	milliards FCFA
Interconnexion des bases des données du MEF	0,500	milliard FCFA
Programme d'Assistance Technique (PAT)	1,293	milliard FCFA
Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE)	2,600	milliards FCFA
Projet de Reconstruction et de Relance Economique (IDA)	5,100	milliards FCFA
Projet Filets Sociaux JIGISEMEJIRI	10,125	milliards FCFA
Réhabilitation et Equipement des Services du MEF	2,000	milliards FCFA
Réhabilitation et Extension DGMP	0,300	milliard FCFA
Réhabilitation Ex Hôtel des Finances	0,500	milliard FCFA
Réhabilitation, Extension et Equipement des DRPSIAP	0,350	milliard FCFA
Réhabilitation, Extension et Equipement des Trésoreries et Perceptions	0,600	milliard FCFA
Renforcement des infrastructures et équipement de la CAISFF	0,500	milliard FCFA
Renforcement et équipement des postes frontaliers des Douanes	0,300	milliard FCFA
Travaux d'achèvement de l'immeuble Hôtel ACI	2,000	milliards FCFA

Aménagement du Territoire et Population

Appui à la Mise en Œuvre du Schéma Statistique	0,332	milliard FCFA
Appui à la Mise en Œuvre INSAT	0,449	milliard FCFA
Construction et Equipement Immeuble INSTAT	0,500	milliard FCFA
Programme d'Autonomisation des Femmes Dividendes Démographiques	4,500	milliards FCFA
Renforcement des Dispositifs Institutionnel et Juridique de l'Aménagement du Territoire	0,450	milliard FCFA

Industrie et Commerce

Appui au Cadre Intégré	1,660	milliard FCFA
Appui au CERFITEX	0,300	milliard FCFA
Réhabilitation du Laboratoire National Métrologie	0,400	milliard FCFA

Promotion des Investissements

Appui à l'Agence pour la Promotion des Investissements 0,340 milliard FCFA

Développement Rural

Aménagement Hydro Agricole Molodo Nord / BOAD	11,977	milliards FCFA
Aménagement Hydro Agricole Sikasso	2,500	milliards FCFA
Appui à l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC)	0,415	milliard FCFA
Appui Institutionnel au Secteur Elevage et Pêche/Belgique	1,560	milliard FCFA
Construction du Marché Moderne Poisson	0,300	milliard FCFA
Construction et Equipement de l'Inspection de l'Agriculture	0,350	milliard FCFA
Contrat Plan Etat - OPIB Exploitants	0,932	milliard FCFA
Contrat Plan Etat ODRS	0,400	milliard FCFA
Contrat Plan Etat OHVN	0,508	milliard FCFA
Entretien et Aménagement Infrastructure et Vulgarisation Office du Niger	3,900	milliards FCFA
Etudes et Aménagement Petits à Ségou	0,300	milliard FCFA
Office Riz Ségou	0,500	milliard FCFA
Programme d'Accroissement de la Production Agricole au MALI (PAPAM)	15,000	milliards FCFA
Programme d'Amélioration Productivité Agricole SS EXPOIT AFR, SUD Saharien	10,600	milliards FCFA
Programme de Compétitivité et Diversification Agricole	1,300	milliard FCFA
Programme de Développement des Filières porteuses (ANAC, GOMME ARABIQUE ET KARITE)	2,300	milliards FCFA
Programme de Développement Irrigation / BAD	29,100	milliards FCFA
Programme de Productivité Agricole Afrique Ouest (ECOWAP) II	15,166	milliards FCFA
Programme de Restructuration du Marché Céréalière	0,996	milliard FCFA
Programme Régional de Conservation IN-SITU Bétail Ruminant	1,100	milliard FCFA
Projet d'Appui au Développement de l'Elevage dans la Zone de Kayes Sud	2,272	milliards FCFA
Projet de Développement des Ressources Animales au Sahel Occidental	3,600	milliards FCFA
Projet de Développement Rural Intégré Kita (PDRIK) II	6,208	milliards FCFA
Projet de Développement Rural Tienkonou /Office Riz Ségou	8,915	milliards FCFA
Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et du Développement des Cultures irriguées	11,000	milliards FCFA
Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle dans la Région de Koulikoro	8,020	milliards FCFA
Projet de Renforcement Résilience Alimentaire	6,600	milliards FCFA
Projet de Renforcement Résilience au Sahel	12,200	milliards FCFA
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel	11,150	milliards FCFA
Recensement Général Agricole Elevage et Pêche	0,498	milliard FCFA
Reconstitution du Stock National de Sécurité	4,765	milliards FCFA
Réhabilitation Bureaux CPS Secteur Développement Rural	0,400	milliard FCFA
Transformation sous-produits Abattage	0,600	milliard FCFA
Projet de réhabilitation du barrage de Markala	1,000	Milliard FCFA
Domaines de l'Etat et Affaires Foncières		
Construction et Equipement de la Direction Nationale du Cadastre	0,670	milliard FCFA

Mise en œuvre de la Réforme Foncière Sécurisée	1,000	milliard FCFA
Réfection des bâtiments publics	0,600	milliard FCFA
Urbanisme et Habitat		
Construction de la Direction Nationale de l'Urbanisme	1,000	milliard FCFA
Programme de Construction 50 000 Logements Sociaux	5,000	milliards FCFA
Réhabilitation du Palais de Koulouba	3,000	milliards FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Gao	2,500	milliards FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Kidal	2,000	milliards FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Mopti	0,800	milliard FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Ségou	0,400	milliard FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Tombouctou	2,000	milliards FCFA
Energie et Eau		
Aménagement et Equipement Laboratoire des Eaux	0,400	milliards FCFA
Etudes Architecturales de la Construction de la DNH	0,300	milliard FCFA
Etudes de facilité du Barrage de TOSSAYE	0,600	milliard FCFA
Hydraulique Villageoise Tombouctou	0,300	milliard FCFA
Programme d'Appui au Secteur Energie – IDA	1,500	milliard FCFA
Programme de Réalisation des Infrastructures d'Adduction d'Eau dans les Administrations publiques	0,500	milliard FCFA
Programme National de Mobilisation des Ressources Eau 1, 2, 3, 5, 6 Régions	6,066	milliards FCFA
Programme UEMOA Hydraulique Villageoise	3,000	milliards FCFA
Projet Accès Energie Réalisation de 36 123 Lampadaire Solaires	4,000	milliards FCFA
Projet AEP Ville de Bamako par Kabala	10,166	milliards FCFA
Projet d'Appui à la Promotion de l'Energie Renouvelable - PAPERM	1,550	milliard FCFA
Projet d'Appui au Système Hybride d'Electrification Rurale	5,000	milliards FCFA
Projet de Construction Centre Conduit Dedoubl. Capacité Energie	5,166	milliards FCFA
Projet de Gestion Intégrée Ressources en Eau Phase 2 / IDA	0,317	milliard FCFA
Projet de Renforcement de la SOMAGEP	1,000	milliard FCFA
Projet de Système Hybride Electrification Rurale	0,530	milliards FCFA
Projet d'Electrification Rurale Système Hybrides 30 Villages	2,000	milliards FCFA
Projet hydraulique Villageoise Plateau Dogon	1,500	milliard FCFA
Réhabilitation de la Centrale Electrique de Sotuba & Selingué	0,850	milliard FCFA
Mines		
Equipement du PDRM	0,300	milliards FCFA
Promotion des Indices Miniers	0,450	milliards FCFA
Promotion des Nouvelles Zones Pétrolières	0,300	milliards FCFA
Economie Numérique, Information et Communication		
Construction et Equipement Bureaux régionaux AMAP	0,800	milliards FCFA
Contrat Plan Etat ONP	0,415	milliard FCFA
Modernisation e-Gouvernement/Corée	2,749	milliards FCFA
Modernisation Réseau Fibre Optique/Chine	2,625	milliards FCFA
Renforcement des Equipements et Infrastructures de l'ORTM	0,557	milliard FCFA

Environnement, Assainissement et Développement Durable

Construction Décharge de Noumoubougou	0,700	milliard	FCFA
Dragage et protection des berges Diafarabé	1,700	milliard	FCFA
Equipement siège ANGESEM	0,900	milliard	FCFA
Etude Diagnostic Station d'Epuration & Ouvrages Connexes	0,700	milliard	FCFA
Programme d'Assainissement de 11 Villes	2,000	milliards	FCFA
Programme de Gestion Décentralisée des Forêts (GEDEFOR 2)	3,700	milliards	FCFA
Projet de Curage Travaux Caniveaux Assainissement District Bamako	0,300	milliard	FCFA
Projet de Drainage des Eaux Fluviales de Bamako	1,015	milliard	FCFA
Projet d'Elimination et de Prévention des Pesticides Obsolètes	5,100	milliards	FCFA
Renforcement des Capacités du MEA	0,300	milliard	FCFA

Equipement, Transport et Désenclavement

Aménagement 2x2 Voies Section Route Ségou San 7 KM	5,200	milliards	FCFA
Aménagement Section Urbaine Route Banamba - Touba	0,332	milliards	FCFA
Bitumage Route Goma coura Tombouctou	10,282	milliards	FCFA
Construction Bureaux Annexes DAF MET	0,390	milliard	FCFA
Construction de la Cité Administrative	0,400	milliard	FCFA
Construction de la Route Bandiagara-Bankass-Koro-Frontière Burkina Faso	0,416	milliard	FCFA
Construction de la voie d'accès à l'Hôpital de Sikasso	0,445	milliard	FCFA
Construction du 2ème pont à Kayes	15,000	milliards	FCFA
Réhabilitation de l'Ancien pont à Kayes	1,500	milliards	FCFA
Construction du 4ème Pont de Bamako	1,000	milliard	FCFA
Construction du Dépôt Kérosène Aéroport de Kayes	1,045	milliard	FCFA
Construction et Bitumage de la route Macina-Diafarabé-Teninkou	1,500	milliard	FCFA
Construction et Equipement des Entrepôts du Mali au Bénin	0,500	milliard	FCFA
Construction et Equipement des Entrepôts du Mali au Togo	0,300	milliard	FCFA
Construction et Equipement des Entrepôts du Mali en Côte D'Ivoire	0,500	milliard	FCFA
Construction et Equipement des Entrepôts du Mali Guinée Conakry	0,628	milliard	FCFA
Construction Voie Ceinture Ouest Bamako passant 3ème pont	0,800	milliard	FCFA
Construction Voies d'Accès Cité Universitaire Kabala	2,655	milliard	FCFA
Contrat Plan Etat IGM	0,332	milliard	FCFA
Entretien Courant des Routes / Autoroutes	0,400	milliard	FCFA
Entretien Pistes CMDT	0,690	milliard	FCFA
Etudes Autoroute Bamako-Bougouni-Hérémakono	1,000	milliard	FCFA
Maintenance de l'équipement de transport	3,000	milliards	FCFA
Programme National Pluie Provoquée	2,000	milliards	FCFA
Projet d'Aménagement des Infrastructures Routières et Structures (PAIRS)	41,000	milliards	FCFA
Réhabilitation de l'Avenue de l'OUA (8 KM) Bamako	1,350	milliard	FCFA
Réhabilitation du Boulevard CEDEA avec Péage	1,500	milliard	FCFA
Travaux d'Achèvement de l'Aéroport Bamako-Sénou	16,500	milliards	FCFA
Travaux de Réhabilitation des voies urbaines du District de Bamako	0,800	milliard	FCFA
Projet de réhabilitation de la route Zantiébougou-Kolondieba-RCI	2,200	milliards	FCFA

e. Déficit Budgétaire et Moyen de son Financement

Arrêté en ressources à 1 828,106 milliards de FCFA en termes de prévisions de recouvrement et à 2 002,873 milliards de FCFA en dépenses, le projet de budget 2016 présente un déficit prévisionnel de 174,767 milliards de FCFA contre 123,872 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2015, soit une augmentation de 41,09%.

Ce déficit sera financé par les ressources provenant des aides budgétaires extérieures et la mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts émis par le Trésor.

IV. ETAT DE LA CONVERGENCE DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO

a. Etat de la convergence de l'UEMOA

Il est à rappeler que le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en septembre 2014 cinq (05) nouveaux critères de convergence dont trois (03) critères de premier rang et deux (02) critères de second rang.

Par rapport à ces nouveaux critères, le Mali respectera trois (03) critères sur cinq (05) en 2016 :

- deux (02) critères de premier rang : le taux d'inflation et l'encours de la dette publique rapporté au PIB ;
- un (01) critère de second rang : masse salariale sur recettes fiscales.

Position du Mali face aux nouveaux critères de convergence de l'UEMOA :

Critères de convergence	Norme UEMOA	2014	2015	2016
Critères de premier rang				
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB	≥ -3%	-2,9%	-5,0%	-4,1%
Taux d'inflation	≤ 3%	0,9%	1,7%	2,3%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤ 70%	31,8%	39,6%	42,7%
Critères de second rang				
Masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	33,4%	34,2%	32,7%
Taux de pression fiscale	≥ 20%	15,0%	16,8%	17,7%
Nombre de critères respectés		4	3	3

b. Etat de la convergence de la CEDEAO

Par rapport à la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali respectera en 2016 quatre (04) critères de convergence applicables aux pays de l'UEMOA comme en 2015 dont :

- un (01) critère de premier rang : le taux d'inflation en fin de période ;
- trois (03) critères de second rang : (i) non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés, (ii) masse salariale rapportée aux recettes fiscales et (iii) les investissements publics financés sur les ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales.

Position du Mali face aux critères de convergence de la CEDEAO :

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2014	2015	2016
Critères de premier rang				
Ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	≤ 4%	5,5%	7,6%	7,0%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	0,9%	1,7%	2,3%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤ 10% des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%			
Réserves de change en mois d'importations*	≥ 6			
Critères de second rang				
Non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés	0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio recettes fiscales /PIB	≥ 20%	15,0%	16,8%	17,7%
Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35%	≤ 35%	33,4%	34,2%	32,7%
Ratio investissements publics financés sur les ressources intérieures/Recettes ≥ 20% fiscales	≥ 20%	23,8%	29,4%	32,6%
Stabilité du taux de change réel *				
Taux d'intérêt réel positif *				
Nombre de critères respectés		4	4	4

* Non applicable aux pays de l'UEMOA

Bamako, le 2015
Le ministre,

Mamadou Igor DIARRA
Officier de l'Ordre National